

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 14.12.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
 - Nom du produit: **Électrodes tungstène E3**
 - 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
 - Catégorie du produit
 - Emploi de la substance / de la préparation
 - 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - Producteur/fournisseur:
 - Service chargé des renseignements:
 - 1.4 Numéro d'appel d'urgence
- Rien de connu
Article according to Reach regulation article 3 n°3.
The classifications listed below reflects the classification of the pure substance and are for information only.
Non-consumable electrode in the TIG welding process; Electrode for lighting technology; Electrode for the plasma melting, plasma cutting, plasma spraying (thermal spraying); Emission cathode for electronic tubes
- Alexander BINZEL
Schweisstechnik GmbH & Co.KG
Postfach 10 01 53 / D-35331 Giessen
Tel.: +49 (0) 6408 / 59-0
Fax: +49 (0) 6408 / 59-191
Mail: technischedokumentation@binzel-abicor.com
- Technical Documentation
CHRU de Nancy
29 avenue de Lattre de Tassigny
54000 Nancy
France
cap@chru-nancy.fr
+33 (0) 3 83 22 50 50

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 - 2.2 Éléments d'étiquetage
 - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 - Pictogrammes de danger
 - Mention d'avertissement
 - Mentions de danger
 - 2.3 Autres dangers
 - Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - PBT:
 - vPvB:
- Article according to Reach regulation article 3 n°3.
The classifications listed below reflects the classification of the pure substance and are for information only.
- Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- néant
néant
néant
néant
- Non applicable.
Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
 - Description:
- Article according to Reach regulation article 3 n°3.
The classifications listed below reflects the classification of the pure substance and are for information only.

- Composants dangereux:

CAS: 1312-81-8	oxyde de lanthane	Acute Tox. 1, H310	0,5-2,5%
EINECS: 215-200-5			

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
 - Remarques générales:
 - Après inhalation:
 - Après contact avec la peau:
- Aucune mesure particulière n'est requise.
Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
Autoprotection du secouriste d'urgence.
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas de symptômes prendre un traitement médical

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 14.12.2022

Nom du produit: **Électrodes tungstène E3**

(suite de la page 1)

- **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Protéger l'oeil intact.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Oxyde d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone (CO)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications** Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **Consignes de stockage particulières** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 14.12.2022

Nom du produit: **Électrodes tungstène E3**

(suite de la page 2)

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains: Pas nécessaire.
- Matériau des gants: Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- Temps de pénétration du matériau des gants: Entfällt
- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures: Entfällt

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales
- Couleur: Selon désignation produit
- Odeur: Inodore
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.
- Inflammabilité: Non applicable.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- Inférieure: Non déterminé.
- Supérieure: Non déterminé.
- Point d'éclair: Non applicable.
- Température de décomposition: Non déterminé.
- pH: Non applicable.
- Viscosité:
- Viscosité cinématique: Non déterminé.
Non applicable.
- Dynamique: Non déterminé.
Non applicable.
- Solubilité
- l'eau: Insoluble
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non déterminé.
- Densité et/ou densité relative
- Densité: Non déterminée.
- Densité relative: Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non déterminé.
- Caractéristiques des particules: Voir point 3.

- 9.2 Autres informations

- Aspect:
- Forme: Solide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité
- Température d'auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.
- Changement d'état:
- Taux d'évaporation: Non déterminé.

- Informations concernant les classes de danger physique

- Substances et mélanges explosibles
- Gaz inflammables: néant
- Aérosols: néant
- Gaz comburants: néant

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 14.12.2022

Nom du produit: **Électrodes tungstène E3**

(suite de la page 3)

- Gaz sous pression néant
- Liquides inflammables néant
- Matières solides inflammables néant
- Substances et mélanges autoréactifs néant
- Liquides pyrophoriques néant
- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

1312-81-8 oxyde de lanthane

Oral	LD50	≤10.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	≤5,3 mg/kg (rat) (OECD 403)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 14.12.2022

Nom du produit: **Électrodes tungstène E3**

(suite de la page 4)

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
 - Mutagénicité sur les cellules germinales
 - Cancérogénicité
 - Toxicité pour la reproduction
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
 - Danger par aspiration
 - 11.2 Informations sur les autres dangers
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Propriétés perturbant le système endocrinien
- Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

1312-81-8 oxyde de lanthane

NOEC \leq 100 mg/l (Daphnia magna) (OCED 202)

- 12.2 Persistance et dégradabilité
 - 12.3 Potentiel de bioaccumulation
 - 12.4 Mobilité dans le sol
 - 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - PBT:
 - vPvB:
 - 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
 - 12.7 Autres effets néfastes
 - Autres indications écologiques:
 - Indications générales:
- Pas d'autres informations importantes disponibles.
Pas d'autres informations importantes disponibles.
Pas d'autres informations importantes disponibles.
Non applicable.
Non applicable.
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales

- Catalogue européen des déchets

12 01 03 | limaille et chutes de métaux non ferreux

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
 - ADR, ADN, IMDG, IATA
 - 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
 - ADR, ADN, IMDG, IATA
 - 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
 - ADR, ADN, IMDG, IATA
 - Classe
 - 14.4 Groupe d'emballage
 - ADR, IMDG, IATA
 - 14.5 Dangers pour l'environnement
 - 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 - 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
- néant
néant
néant
néant
Non applicable.
Non applicable.
Non applicable.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2022

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 14.12.2022

Nom du produit: **Électrodes tungstène E3**

(suite de la page 5)

- "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La fiche de données de sécurité publiée est également conforme à la réglementation.

Annexe I du règlement (UE) no. 453/2010 et l'annexe II du règlement (UE) no. 2020/878.

- Phrases importantes

H310 Mortel par contact cutané.

- Service établissant la fiche technique:

Technical Documentation

- Contact:

Technical Documentation

- Date de la version précédente:

25.10.2021

- Numéro de la version précédente:

2

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1

- Sources

- www.echa.europa.eu
 - www.baua.de

IFA: Institute für Occupational Safety and Health of the German Social Accident Insurance:

- www.dguv.de/ifa/gestis/gestis-stoffdatenbank/index.jsp
 - www.dguv.de/ifa/gestis/gestis-dnel-liste

- * Données modifiées par rapport à la version précédente